

Les règles URSSAF en matière d'activités sociales

PUBLIC VISE :

Elus titulaires du CSE

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des obligations, des droits et des devoirs du CSE envers l'URSSAF
- Rappel des principes directeurs
- L'autonomie des URSSAF et le contrôle d'URSSAF

NOMBRE DE

PARTICIPANTS :

Minimum 4 personnes

Maximum 12 personnes.

PROGRAMME

Les missions de l'URSSAF rapportées aux ASC

- Réglementation
- Les bons d'achat et les « chèques-cadeaux »

Participation des salariés

- Identique
- Modulée
- Plafonnée

INTRA :

Contenu modulable et adaptable selon vos besoins.

Budget des activités sociales et culturelles

Gestion des activités sociales et culturelles

- Périmètre des activités
- Gestion directe et indirecte
- Périmètre des bénéficiaires :
 - *Salariés
 - *Anciens salariés
 - *Familles

INTER :

Dates, lieux et tarifs disponibles sur demandes.

DUREE :

1 journée (7h)

PREREQUIS :

Aucun

CONTACT :

Roxane VITOUX
communication@goees.fr
06 81 07 55 86

PEDAGOGIE

- Documents supports de formation projetés
- Croisement des expériences

EVALUATION

- Feuille de présence
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Attestation de formation

ORGANISME

